

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 15 novembre 2018</p>	<p>L'an Deux Mille Dix Huit, le 15 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 09 novembre 2018, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BAYLE Brigitte, BELOTTI Jacqueline, BIHOUEE Yann, BONNEILH André, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CARON Jean-Charles, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAGREZE Georges, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LIFANTE Dominique, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame CARNEGIE Cynthia,

Messieurs GARRIGUES Michel, LARIVIERE Jérôme.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame BORIVANT Danièle procuration à Monsieur LORENZON Jean-Pierre,

Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur BORIE Daniel,

Madame GRIMAUD-DUBRUEL Anne-Marie procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,

Monsieur MARSAND Michel procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre.

<p>Secrétaire de Séance : CARON Jean-Charles</p>	<p>Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 44 Pouvoir(s) : 4 Votants : 48</p>
--	--

N°2018E-130-GP : DESAFFECTATION ET RESTITUTION DU BÂTIMENT DE LA CRECHE TOM POUCE A LA COMMUNE DE SAINT SYLVESTRE SUR LOT

Madame Marie-Thérèse POUCHOU, Vice-présidente, rappelle à l'assemblée la délibération n°2018A-09-PE en date du 08 février 2018, relative à la création de la nouvelle crèche de Penne d'Agenais « Pomme d'Happy », regroupant les anciennes crèches « Les Papillons » de Penne d'Agenais et « Tom Pouce » de Saint Sylvestre sur Lot.

Elle rappelle également qu'avant la création de Fumel Vallée du Lot, cette compétence était communale et que la crèche « Les Papillons » sis 15 rue des Ecoles 47140 Penne d'Agenais et la crèche « Tom Pouce » sis 3 avenue Georges Robert 47140 Saint Sylvestre sur Lot, étaient gérées par leur commune respective dans des locaux communaux.

Elle indique que les bâtiments n'étant plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où les activités liées à la compétence « Enfance Jeunesse » et notamment « la création, l'aménagement et la gestion des crèches », ne sont plus exercées dans ces locaux, il résulte d'une désaffectation de fait de ces biens.

Et en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés (article L.1321-3 du CGCT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la décision n°D2018-06-AGJ, en date du 15 janvier 2018, relative à la mise à disposition du bâtiment de la crèche « Tom Pouce » de la commune de Saint Sylvestre sur Lot au profit de Fumel Vallée du Lot ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire,**

1°) - Acte la désaffectation du bien sis 3 avenue Georges Robert 47140 Saint Sylvestre sur Lot, sur la parcelle cadastrée section AX n°199 à compter du 03 septembre 2018 ;

2°) - Constate que la commune de Saint Sylvestre sur Lot, propriétaire, recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur le bien désaffecté à compter du 03 septembre 2018 ;

3°) - Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président à signer tout document se rapportant à cette opération ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée par **47 voix pour,**
Et 1 abstention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 novembre 2018

Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 23 novembre 2018

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 23 novembre 2018
